

Séance du :

10/03/2023

Date de la convocation :
03/03/2023

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de COMPS sur ARTUBY

N° de la délibération 2023 _ 12	Nombre de membres		
	Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
	9	9	8

L'an deux mille vingt-trois et le 10 mars à 16h,
le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
Sous la présidence de M. Alain BARALE

Présents : MM. BAIN Chantal - CAMOIN Yves – GAYMARD Marie-José - GRANDAZZI Sandrine - LAUGIER Lucette - LUCAS Aurore et TROIN François.

Suite à un empêchement (téléphonique et incendie) M. BIGHETTI de FLOGNY Charles a pris la séance en cours et est arrivé à 16h40.

Secrétaire de séance : TROIN François

Objet : Déplacement d'un poteau incendie sur le chemin du Déroc

Suite à une réunion sur site, avec les propriétaires du Camping Humawaka, le service de l'eau et de l'assainissement et la commune, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de déplacer le poteau incendie qui se trouve actuellement à l'intérieur du Camping Humawaka.

Autrefois, ce poteau était, en permanence accessible aux services d'incendie et de secours, et servait à la défense incendie des habitations situées en contre-bas. Aujourd'hui, du fait que le camping soit clôturé, il y a lieu de déplacer ce poteau.

Après avis du service incendie, il sera projeté de déplacer le poteau actuel, à l'entrée du Camping Humawaka, sur le bord du chemin du Déroc.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal DECIDE :

- **D'EMETTRE** un avis favorable au déplacement du poteau existant
- **D'ADOPTER** une délibération de principe.

Fait et délibéré à Comps/Artuby les jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme à l'original.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le: 15 MARS 2023 15 MARS 2023
et publication le:

Le Maire
A. BARALE



Le Maire
A. BARALE

